



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

### **Etaient présents**

SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, CANO Didier, ROBERT Aurélia, THIBAUDAT Yohan, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERG Damien, MILANO Marie-Claude, VENTOLINI Giorgio, COUSIN Izabete, ENGELRIC-BERRUET Denyse, POMPON Alban.

### **Absents représentés :**

MARTINEZ Cécile représentée par CANO Didier, ETIENNE Christelle représentée par SARRAIL Nadia.

**Secrétaire de séance :** COUSIN Izabete.

**Date de convocation :** 13 avril 2021

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021**

Mme RENIMEL apporte une modification sur son intervention sur les Jardins d'Antan. Ils fêteront leurs 10 ans d'anniversaire et non 20 ans.

Mme SARRAIL souhaite reformuler son explication sur l'aide aux devoirs. Le compte rendu indique que l'association Famille Rurale ne souhaitait pas s'investir or ce n'est pas le cas. Les bénévoles font un maximum de travail administratif afin d'éviter à l'association une charge trop importante.

### **COMMISSION FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – INTÉGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

La commission est actuellement constituée de 5 membres depuis la démission de M. TAILHARDAT en tant que conseiller municipal le 29 octobre 2020.

Liste actuelle : MARTINEZ Cécile, PÉPION Aymeric, LAPLACE Marylise, CAILLAULT Laurent, ARTH Philippe.

Il est proposé à l'Assemblée de voter pour qu'un membre de la liste minoritaire intègre la commission.

M. POMPON et Mme ENGELRIC-BERRUET se présentent. Un vote à bulletin secret a lieu.

Mme ENGELRIC-BERRUET intègre la commission avec 18 voix en son nom et 5 au nom de M. POMPON.

## **COMMISSION RESEAUX ET SECURITE – INTEGRATION D’UN NOUVEAU MEMBRE**

La commission est actuellement constituée de 5 membres depuis la démission de M. TAILHARDAT en tant que conseiller municipal le 29 octobre 2020.

Liste actuelle : MARTINEZ Guillaume, SARRAIL Nadia, CAILLAULT Laurent, FAUQUEMBERGUE Damien, CANO Didier.

Il est proposé à l'Assemblée de voter pour qu'un membre de la liste minoritaire intègre la commission.

Mme ENGELRIC-BERRUET se présente. Un vote à bulletin secret a lieu.

Mme ENGELRIC-BERRUET intègre la commission avec 18 voix en son nom, 4 bulletins blanc et un au nom de M. POMPON.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DE POSTES**

M. le Maire expose les modifications proposées.

Elles sont liées à l'absence de la Secrétaire Générale depuis juillet 2020. Le service administratif a dû se réorganiser pour pouvoir fonctionner correctement. Actuellement les différentes missions ont été réparties sur les autres agents administratifs dont la plus grosse partie sur la responsable des Ressources Humaines. M. le Maire propose qu'elle intègre le poste de Secrétaire Générale et que le poste de Responsable RH soit modifié en Gestionnaire Administratif.

Le 14 janvier 2021 la commission du personnel a émis un avis favorable. Le 9 mars 2021 le Comité Technique a donné son avis concernant cette réorganisation du service administratif : Les membres élus Favorables, les membres représentants du personnel Défavorables.

Cette réorganisation implique plusieurs modifications :

- Modification des fiches de postes de plusieurs agents en prenant en compte leurs compétences respectives et leur temps de travail (Secrétaire Générale, Gestionnaire Comptable, Responsable du Service Technique, Référente Scolaire, Chargée de Communication) ;
- Modification du grade attribué au poste de secrétaire générale ;
- Modification du poste de Responsable des Ressources Humaines en Gestionnaire Administratif et modification du grade attribué.

M. le Maire propose le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe de la fiche de synthèse.

Mme MILANO, membre de la commission du personnel précise qu'il n'y a pas eu de demande d'avis lors de la commission du 14 janvier mais uniquement une exposition des faits et l'avis favorable n'est pas indiqué dans le compte rendu de cette commission. M. le Maire précise que ce n'était pas qu'une exposition mais une concertation et que toutes les remarques ont été indiquées dans le compte rendu.

Mme MILANO demande la raison de l'absence de la Secrétaire Générale. M. le Maire répond qu'elle est en congé de longue maladie. Mme MILANO demande plus de précision sur le changement de poste. M. le Maire revient sur la proposition : L'agent actuellement sur le poste de responsable Ressources Humaines serait placé sur le poste de Secrétaire Générale car la plus grosse partie du travail du secrétariat générale lui a été donné. Le poste de responsable Ressources Humaines serait modifié en Gestionnaire Administratif, l'agent absent viendrait sur ce poste.

Mme COUSIN, Mme MILANO et M. VENTOLINI voient cette modification comme une rétrogradation pour l'agent absent. M. le Maire répond que ce n'est pas une rétrogradation, (.) M. le Maire précise qu'un congé longue maladie peut durer jusqu'à trois ans et qu'il n'est pas possible de maintenir l'organisation actuelle du service. Son grade est maintenu et le poste de Gestionnaire Administratif adapté à son grade.

Mme COUSIN demande si en cas de retour de l'agent prochainement elle sera réintégrée sur le poste de Secrétaire Générale. M. le Maire répond que non.

Mme ENGELRIC-BERRUET demande si elle envisage malgré sa longue maladie de revenir. M. le Maire répond qu'il ne souhaite pas rentrer dans ce débat, la situation de l'agent doit rester confidentielle et précise que Mme TRESSENS est en longue maladie, qu'il ne connaît pas ses volontés, sa maladie et combien de temps cela va durer.

M. VENTOLINI demande pourquoi faire ce choix et faire ça alors qu'elle est en longue maladie, c'est surprenant alors qu'actuellement la Mairie semble fonctionner correctement. M. le Maire rappelle que le fonctionnement reste dégradé, que chaque agent a pris une charge de travail supplémentaire afin de compenser l'absence. Cette organisation fonctionnant depuis déjà 8 mois, il faut donc reconnaître la responsabilité prise par les agents et la charge de travail supplémentaire aux personnels concernés. Un agent contractuel est embauché pour compenser certaines tâches, il sera placé sur le poste de Gestionnaire Administratif pendant l'absence de l'agent en congé de longue maladie.

Mme MILANO demande le nombre exact d'avis favorables des membres élus du comité technique, et demande à M. le Maire s'il est sûr qu'il y a eu l'unanimité ? M. le Maire demande à Mme MILANO si elle est sûre que le collègue agent a voté défavorablement à l'unanimité ? M. le Maire répond que les collectivités n'ont pas les détails des votes du comité technique. Il y a un avis favorable des membres élus et un avis défavorable des représentants du personnel, c'est la seule information donnée.

4 voix contre, Mme MILANO, M. VENTOLINI, Mme COUSIN, M. POMPON

19 voix pour.

#### **RECRUTEMENT D'AGENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – PRINTEMPS/ÉTÉ 2021**

M. le Maire précise à l'Assemblée que le recrutement d'agents saisonniers en période estivale est une démarche réalisée chaque année pour apporter un soutien aux travaux techniques et espaces verts.

Il est proposé de recruter 4 agents contractuels pour la période du 1er mai au 31 août 2021 dans les conditions fixées par l'article 3, 2°, de la loi du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions d'agent au service technique (espaces verts, nettoyage de la commune, manutention), correspondant au grade d'adjoint technique, de catégorie C.

Mme COUSIN demande pourquoi cette année les agents saisonniers sont embauchés à partir de mai alors que d'habitude c'est sur la période d'été juillet/août.

M. le Maire précise qu'il y a plusieurs arrêts maladie en cours dans le service technique et qu'il y a du retard qui s'accumule. Il précise aussi que ce type de contrat peut permettre d'aider les jeunes de la commune sans emploi ou en étude. Ils sont rémunérés sur la base du SMIC.

M. VENTOLINI demande s'il y a eu une étude d'impact financier sur la masse salariale de ces embauches. M. le Maire répond que l'impact est minime et que le salaire des agents absents est compensé en partie par l'assurance et la mutuelle de la commune.

3 abstentions, Mme MILANO, Mme COUSIN, M. VENTOLINI

20 voix pour.

#### **RÉGIME INDEMNITAIRE POLICIER MUNICIPAL**

L'arrivée du futur policier municipal nécessite de revoir le régime indemnitaire de son cadre d'emploi : l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction (ISMF). La délibération du 21 septembre 2017 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres comme elle a été écrite ne peut octroyer l'indemnité qu'aux agents positionnés sur un grade de garde champêtre.

Il est proposé :

- D'ouvrir le versement de l'ISMF au cadre d'emploi des agents de police municipale à un taux de 20% du traitement de base conformément au décret 2017-215 du 20 février 2017 ;
- D'aligner les conditions d'octroi de cette prime à celles du Rifseep.
  - o L'ISMF est maintenue, dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants : congés annuels, congés pour accident de service ou maladie professionnelle, congés de maternité, de paternité et d'adoption, absences exceptionnelles, premier congé de l'année civile de maladie ordinaire long de plus de 15 jours (ex : intervention chirurgicale).
  - o L'ISMF est réduite d'1/30ème à compter du 16ème jour d'absence d'un deuxième congé pour maladie ordinaire sur la même année civile.
  - o L'ISMF est suspendue pendant les congés de longue maladie, les congés de longue durée et les congés de grave maladie.

Mme ENGELRIC-BERRUET demande si on connaît l'ordre de la rémunération et son régime indemnitaire. M. le Maire lui répond que c'est en fonction de son grade.

M. VENTOLINI pour être plus claire qu'elle est en pourcentage la différence entre l'ancienne garde champêtre et le policier et M. Pompon demande le salaire en euros ? M. le Maire souhaite ne pas donner les détails en public et répond que c'est une augmentation de l'ordre d'environ 10%. Il rappelle que c'est une personne qui a un grade plus élevé et qui est plus expérimenté.

3 abstentions, Mme MILANO, M. POMPON, M. VENTOLINI  
20 voix pour.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels non dissociables :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques. Le socle numérique de base se compose : Dans la classe, d'un vidéoprojecteur + un poste de travail. Dans chaque école, d'un pack de tablettes/ordinateurs (10 à 15 terminaux) pour 4 classes maximum.
- Dans le bureau de direction, d'un PC au minimum
- Les services et ressources numériques

Les projets devront être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021. Les écoles non encore équipées seront privilégiées.

Pour le volet équipement et réseaux (courants faibles et Wi-Fi), un taux de subvention est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par commune. Ainsi la subvention de l'État sur ce volet peut couvrir 70 % de la dépense engagée jusqu'à 35000 € et le financement subventionnable par classe et par directeur est plafonné à 3 500 €.

Les services et ressources numériques (exemple l'ENT : espace numérique de travail) sont co-financés à 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève pour les écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets (soit un montant maximal de subvention de 10 € par élève).

Ainsi pour la commune de Traînou, ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 10 classes élémentaires non équipées ainsi que l'installation d'un ENT pour les enfants scolarisés en élémentaire soit 20€ max x 255 élèves= 5100 € avec une subvention maximale de 50% : 2550€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à répondre à l'appel à projet et solliciter la subvention la plus élevée possible pour le volet équipement et réseaux soit 70% de 35000€ et de demander pour le volet ressources numériques 50% de 1000 € qui correspond au montant d'une installation d'un ENT.

M. VENTOLINI demande plus de détails sur le projet exact souhaité par la commune car il n'a eu aucune information.

Mme SARRAIL explique qu'il n'y a pas encore de projet arrêté mais qu'il faut demander le maximum. Aucune dépense ne sera engagée cette année. Le projet est prévu pour l'année 2022. Il y aura à la charge de la commune 10500€ pour l'équipement numérique et 500€ pour une installation d'ENT.

Si les subventions ne sont pas accordées ou pas en totalité, le projet sera rediscuté en Conseil.

M. le Maire ajoute que chaque année 10 000 € sont budgétés par la collectivité pour l'école élémentaire pour les voyages scolaires. Sur 2020 et probablement 2021 il n'y aura pas de voyage, ces 10 000€ pourront être utilisés pour compenser le reste à charge de l'équipement numérique.

M. VENTOLINI demande à Mme SARRAIL s'il est possible d'avoir plus de détails sur le projet par mail.

L'Assemblée vote pour à l'unanimité.

#### **AFFAIRE ORANGE CONTRE COMMUNE DE TRAINOU – AUTORISATION DE VERSEMENT**

M. le Maire rappelle les faits concernant l'affaire contre la société Orange. Une utilisation inappropriée par un des agents de la commune de son téléphone professionnel a engendré une facture exorbitante en 2016.

Le tribunal administratif dans sa décision du 8 janvier 2021 a condamné la commune à verser à la société Orange :

- La somme de 80 491.07 € TTC assortie des intérêts au taux légal à compter du 30 mai 2018, les intérêts ont pour l'instant été calculés jusqu'au 22 mars ils s'élèvent à 1922,90€, s'ajouteront les intérêts entre le 23 mars et la date du paiement ;
- La somme de 1 200 € en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative (frais de procédure) ;

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à verser ces sommes à la société Orange.

M. VENTOLINI précise que c'est loin des 149 000 € annoncés lors d'un précédent Conseil. M. le Maire répond que c'est aussi loin des 21 000 € que la commune avait délibéré en 2018.

Lecture du jugement du Tribunal : « d'une part sur les agissements de son agent et d'autre part sur la faute du Maire qui n'a pas exécuté la délibération du 2 juillet 2018 pour laquelle le Conseil Municipal avait accepté la proposition de règlement amiable pour un montant de 21 000 € ».

M. le Maire ajoute qu'il faut ajouter aux 80 000 € les frais d'avocat de la commune + 40 000 € de recettes effectuées en doublon et erreurs de tiers.

M. VENTOLINI et Mme COUSIN lui répondent que les 40000 euros n'ont rien à voir avec l'affaire orange.

Ce sont les 149 000 € sur le compte budgétaire.

M. VENTOLINI ne sait pas pourquoi la délibération n'a pas été suivie par l'ancien Maire et s'étonne que le Maire actuel n'ait pas plus de renseignements à ce sujet grâce aux suivis des dossiers par l'avocat de la commune qui est resté le même. M. le Maire répond que peu importe ce qu'il s'est passé, le

précédent Maire a pris des décisions dont il est responsable. Aujourd'hui, il est proposé de clore ce dossier en payant rapidement la somme demandée à Orange sous peine de voir augmenter les intérêts. Mme RONNET demande s'il est possible de se retourner maintenant vers l'agent fautif. Pour rappel, la commune s'était déjà retournée contre l'agent. Mais sans la décision du Tribunal de la somme due à la société Orange, il n'était pas possible de continuer la procédure. M. le Maire on va maintenant voir avec l'agent et l'avocat et peut-être des gens aussi vont être impactée pour réparer les fautes car il y a un delta de 60000 euros.

Dès le versement de la somme, la commune pourra de nouveau se retourner contre l'agent. M. SIMON précise que l'agent ne sera pas solvable et Mme RONNET ajoute qu'il faut assumer ses actes sinon au moins faire un geste.

Mme FOUCAULT demande le coût total de l'avocat : Les frais ne sont pas encore totalement réglés, il n'est pas possible de répondre à la question.

L'Assemblée vote pour à l'unanimité.

### **TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Initialement prévu au 1er janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert de la compétence PLU à leur communauté de communes, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Ce transfert s'opérera à cette nouvelle date sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

La Communauté de Communes de la Forêt a commencé à étudier l'opportunité d'exercer cette compétence au niveau intercommunal. Une réunion de travail a été organisée avec la DDT et 2 représentants de chaque commune.

A ce jour, aucune position n'a été tranchée et il apparaît nécessaire d'engager une concertation élargie au plus grand nombre de conseillers municipaux notamment en les invitant à une nouvelle réunion avec les services de la DDT afin d'échanger sur les avantages et inconvénients de l'exercice de cette compétence au niveau intercommunal.

Au regard de la situation sanitaire, cette réunion en présentiel et élargie à l'ensemble des conseillers, risque de ne pas pouvoir se tenir avant plusieurs semaines.

En conséquence, afin de ne pas être en situation d'un transfert de compétence subi, les membres du Bureau et de la Conférence des Maires proposent à chaque commune la procédure suivante :

Dans un premier temps :

- Délibération des conseils municipaux avant fin juin 2021 pour refuser le transfert de la compétence PLUi afin de se laisser le temps de la réflexion
- Présentation des objectifs et enjeux du SCOT par le PETR à l'attention des conseillers municipaux (en visioconférence)

Dans un second temps :

- Réunion d'échange en présentiel entre la DDT et les conseillers municipaux pour analyser le périmètre préférentiel, PLU ou PLUi, afin de répondre aux enjeux du SCOT et d'aménagement du territoire local.
- Analyse des moyens humains et des conditions financières pour gérer cette compétence au niveau intercommunal.
- Si tendance favorable « élus » et si validation par le Bureau : proposition de transférer la compétence PLUi :

- Délibération Conseil Communautaire
- Délibération des Conseil Municipaux dans un délai de 3 mois. N.B. : les règles de minorité de blocage s'appliqueront également sur cette procédure

Il est donc proposé de refuser pour le moment le transfert de la compétence PLUi avec pour objectif que l'ensemble des élus des différentes communes reçoivent davantage d'informations sur ce transfert. M. le Maire précise que la réunion qui avait été demandée sur le SCOT a eu lieu en visioconférence le 14 avril dernier. M. le Maire regrette que les personnes qui ont demandé cette réunion ne soient pas

venues y participer. Mme MILANO répond avoir reçu la trame de la réunion qui était déjà très complète.

Une autre réunion aura lieu avec la DDT pour expliquer les enjeux du passage en PLUi.

L'Assemblée vote à l'unanimité pour le refus du transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité.

### DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Il est nécessaire de choisir la dénomination d'une nouvelle rue qui permettra l'accès aux maisons du lotissement du vieux moulin situé en bordure de la rue de l'orme creux.

M. le Maire propose à l'Assemblée la dénomination suivante : Rue Francis Lefèvre.

Cette proposition vient compléter la nomination de 2 autres rues du même secteur pour rendre hommage aux résistants de la commune.

Mme COUSIN demande si la proposition envoyée en Avril dernier a été prise en compte, c'est-à dire de mettre sur la plaque les dates de naissance et de décès ainsi que le mot « résistant ». M. le Maire répond que ces inscriptions étaient prévues avant d'avoir reçu la proposition. Mme SARRAIL ajoute que la famille Lefèvre a été reçue en Mairie, un membre de la famille va réaliser un descriptif historique sur les 4 résistants de la commune qui sera installé sous plexiglass sous le noyer devant le cimetière. Ce descriptif permettra d'expliquer aux habitants de Traînou qui ont été ces 4 résistants.

L'Assemblée vote pour à l'unanimité.

### DECISIONS DU MAIRE

N° 2021/29	Création de coffre de bois au gymnase	Pour que les associations puissent ranger leur matériel, d'autres coffres seront commandés	1 605.00 €
N° 2021/30	Acquisition d'ordinateur en Mairie	Objectif de renouveler le parc informatique avec des ordinateurs portables pour permettre le télétravail	1 152.50 €
N° 2021/31	Acquisition de bambous pour la création des jardinières de l'école élémentaire	Dans la cour des CP, pour respecter les mesures vigipirate et leur sécurité, et pour végétaliser la cour	1 382.72 €
N° 2021/32	Création des jardinières de l'école élémentaire		4 084.80 €
N° 2021/33	Acquisition d'une imprimante pour les ateliers	Remplacement d'une imprimante qui ne fonctionne plus	150.50 €
N° 2021/34	Acquisition d'un véhicule pour la police municipale	Voiture d'occasion à la concession KIA d'Orléans, M. VENTOLINI demande si la sérigraphie est comprise : Il restera 3500€ à 4000 € pour la sérigraphie du véhicule et l'équipement du policier	13 000,00 € TTC

### TOUR DE TABLE

Cérémonie prévue Chemin des déportés :

Mme SARRAIL : Le panneau « chemin des déportés » a été installé le long du chemin à proximité des terrains de tennis ainsi que les bancs qui étaient derrière la mairie qui ont été positionnés sous le noyer.

Il n'y a pas eu de frais engagés pour cet aménagement. Une commémoration en l'honneur de Francis Lefèvre aura lieu ce dimanche lors de la journée du souvenir des victimes de la déportation à la demande de sa famille depuis plusieurs années. Cette commémoration sera faite en petit comité pour respecter les consignes de la Préfecture.

Mme ENGELRIC-BERRUET demande à ce que Mme SARRAIL lui envoie le détail de la cérémonie.

#### Radar pédagogique :

M. MARTINEZ : Le radar pédagogique a été installé rue des trois croix depuis mercredi dernier.

#### Préemption des espaces naturels sensibles :

Mme MILANO demande des informations sur sa demande lors du dernier conseil. M. SIMON répond je vous remercie de nous avoir fait perdre du temps, au département, à Julie et à moi. Après recherche et vérification il n'y a pas de bâti sur les parcelles susceptibles d'être préemptées en cas de vente par le département. Les bâtiments potentiels sont des abris à chevaux. Mme MILANO indique que les plans remis par la Mairie montrent du bâti, elle donne l'exemple d'une habitation. M. SIMON répond que cette habitation n'est pas comprise dans les parcelles. Mme MILANO souhaiterait donc pouvoir en discuter avec M. SIMON à l'occasion pour mieux comprendre. M. SIMON répond qu'il lui avait déjà proposé de venir en Mairie ou d'échanger par mail ce qu'elle n'a pas souhaité. Mme MILANO ne se souvient pas de cette demande. Il indique clore le dossier.

Mme MILANO demande s'il est possible d'organiser un rendez-vous malgré tout. M. SIMON lui propose de venir un samedi matin pour vérifier les plans mais pour lui le dossier étant clôturé il ne perdra plus son temps pour revérifier encore une fois. Mme MILANO insiste pour pouvoir regarder à deux les plans. M. le Maire répond à son tour que le dossier est clos mais qu'elle peut se déplacer en Mairie si elle le souhaite pour vérifier de nouveau les plans.

Mme MILANO demande de nouveau s'il est possible de rencontrer M. SIMON pour en discuter. M. SIMON je pensais que vous aviez trouvé quelque chose d'intéressant mais non, c'était bien conforme.

M. le Maire met fin aux échanges et demande si Mme MILANO a d'autres questions.

Mme COUSIN dit qu'elle a droit à l'erreur et M. SIMON lui répond mais au bout d'un moment... Mme MILANO ne comprend pas pourquoi M. SIMON lui répond sur ce ton, elle s'excuse pour le temps perdu. M. SIMON demande à passer au sujet suivant.

Mme MILANO se lève pour quitter la salle, elle indique que M. SIMON est irrespectueux dans sa façon de parler et lui fait remarquer qu'elle ne l'a pas agressé. Elle dit à Mme ENGELRIC-BERRUET qu'elle aura quelque chose à lui dire ensuite.

Mme MILANO quitte le Conseil.

Mme ENGELRIC-BERRUET ne souhaite plus rien entendre des membres de sa liste. Elle précise travailler pour la commune et que tout ce qu'ils diront par derrière ne la touchera pas. Elle regrette qu'ils n'aient pas compris cela. Elle ajoute qu'elle n'aime pas les réseaux sociaux.

Plusieurs commentaires sont dits. Mme ENGELRIC-BERRUET élève la voix en visant la liste minoritaire et que cette même liste pouvait faire ce qu'elle veut et là je suis très très fâchée. Mme COUSIN respecte ses propos mais de la même façon elle doit nous respecter sans crier et que pour sa part si elle a des choses à dire elle lui dirait en face à face.

Mme ENGELRIC-BERRUET lui répond qu'elle n'était pas visée personnellement et ne me faites pas fâché sinon ça ira au-delà, c'est clair, on arrête là.

M. le Maire met fin à la discussion.

#### Projet Héraclide

Mme COUSIN demande les suites données à ce projet. Une présentation a eu lieu il y a peu de temps. M. le Maire répond qu'il y a d'autres sujets plus importants et reviendra dessus lors d'une commission en temps voulu.

#### Ancien Collège

Mme COUSIN demande les suites données à ce projet. M. le Maire répond que cette question confirme que la commission qui avait été créée lors de l'ancienne mandature n'avait pas connaissance et n'a pas travaillé sur le dossier.



M. Le Maire rappelle les noms de la commission : M. GUEUGNON, M. VENTOLINI, Mme MILANO, M. DE LEEUW, Mme COUSIN, M. TAILHARDAT.

Cette commission a été créée rapidement sans ensuite savoir ce qui a été signé réellement. La promesse d'achat est tombée caduc le 31 mars à 16h00. M. VENTOLINI intervient pour parler d'une promesse de vente. M. le Maire explique que c'est une promesse d'achat et non de vente. C'est donc l'acheteur qui s'est engagé pour acheter et la collectivité ne s'est pas engagée pour vendre. Dans la promesse d'achat, il était indiqué qu'il fallait une confirmation écrite de la collectivité pour engager la vente, ce qui n'a pas été fait. Il est aussi noté que tous les frais sont à la charge du promettant. La promesse de vente étant caduc depuis le 31 mars 16h00, la collectivité reprend l'entretien du site, des réflexions seront faites par la commission travaux pour prévoir une réhabilitation.

M. VENTOLINI précise que ce n'est pas ce que l'on entend et M. le Maire lui répond si vous entendez que ce que vous souhaitez entendre et Mme COUSIN intervient en disant non sinon elle ne posera pas la question.

M. le MAIRE rajoute qu'il y a pas mal de problématique sur les appels d'offres et que c'est mieux que ce soit caduc pour tout le monde.

#### Nuisance véhicules 2 roues sur la commune

Mme COUSIN souhaite des informations sur les interventions des gendarmes auprès des jeunes de la commune. M. le Maire répond que les gendarmes circulent dans le périmètre de Trainou comme ailleurs pour plusieurs raisons. Il y a les regroupements de jeunes qui circulent en moto et nuisent à la tranquillité des riverains et il y a l'utilisation de véhicules motorisés de type quad et moto cross qui circulent sur des terrains non appropriés et abîment les abords de l'étang et des chemins de la commune privés ou publics.

Les gendarmes interviennent pour ces deux raisons et procèdent à des contrôles. M. le Maire rappelle qu'actuellement des restrictions doivent être respectées notamment de nombre de personnes rassemblées sur la voie publique. Les contrôles portent sur la raison du rassemblement, la vérification des papiers des véhicules, la vérification de non-détention de produits illicites, ...

Mme COUSIN propose d'ouvrir le dialogue avec ces jeunes. Elle propose de peut-être leur trouver un lieu qui leur convient, bien qu'elle soit consciente des difficultés. M. MARTINEZ indique que le dialogue est déjà ouvert et qu'il est sur le terrain tous les jours. Il discute avec les jeunes régulièrement et les relations sont bonnes.

Il indique que les terrains qu'ils utilisent sont privés, les propriétaires ont déposé des plaintes.

Mme COUSIN demande s'il est possible de mettre à disposition un terrain ? Il y en a déjà un, sur la commune de Donnery. Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, il n'est pas possible de faire de la moto cross n'importe où et n'importe comment.

Aujourd'hui à Traînou, certains ne respectent pas et ne respecteront pas peu importe les consignes et restrictions.

M. le Maire ajoute que des jeunes demandent un city stade alors que le stade de foot et le terrain de basket sont ouverts et ces mêmes jeunes ont été retrouvés sur le terrain de foot avec leur moto.

Mme COUSIN trouve dommage que tous les jeunes soient pénalisés.

Mme FOUCAULT demande si on se rapproche des parents pour discuter. M. le Maire répond que c'est une démarche en cours mais qui porte peu ses fruits car ce n'est pas les parents qui nous aident.

#### Finances

M. POMPON demande si le tableau de bord financier mentionné sur le dernier bulletin municipal est accessible. M. le Maire répond que c'est un document interne entre Le Maire, l'Adjointe aux finances et la comptable de la commune.

#### Classe ULIS

Mme FOUCAULT annonce l'ouverture d'un dispositif ULIS pour la rentrée de septembre 2021 au collège. Douze places seront ouvertes. Les élèves seront intégrés dans les classes et auront accès à des

heures de soutien supplémentaire en cas de nécessité. C'est une demande qui avait été formulée depuis 2014.

#### Club d'échecs

Mme HORNBERGER a rencontré avec Mme SARRAIL le Principal du collège, également directeur du club d'échecs du collège pour organiser un tournoi entre les collégiens, les élèves de l'école élémentaire ainsi que les séniors. Le tournoi s'organiserait en juin. Ce type de rencontre pourrait être pérennisé dès septembre et ouvert à tous au collège si possible les mercredis après-midi. Ils sont actuellement 32 au sein du club, il n'y aurait pas de contre-indication par rapport aux mesures sanitaires, puisque le respect des gestes barrière et le port du masque seront de rigueur.

#### SIBCCA

M. ARTH a participé à l'assemblée ordinaire du SIBCCA (Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne du Cens et de la Crenolle et de leurs affluents) en visio-conférence. Les finances sont bonnes. Des travaux sont prévus au local de Chécy pour environ 42 000€ (agrandissement et installation de fenêtres). Des travaux sont prévus sur le centre répartis en 4 sections, les études préalables seront réalisées par artelia axis, montant des travaux d'environ 64000€

#### EPFL

M. ARTH énonce plusieurs chiffres : 7,5 millions d'€ d'acquisition, 300 hectares. La Taxe Spéciale d'équipement sera maintenue à 20 € par an et par habitant.

#### Réfection des chemins

M. SIMON explique que les chemins qui ont été refaits ont été rouverts. Pour que la machine intervienne sur les autres chemins il faut attendre que le terrain soit plus meuble. Le résultat est bon mais il faut attendre un résultat sur l'année pour vérifier l'efficacité. Une deuxième solution doit être trouvée pour les chemins où la machine ne peut pas passer. La descente de l'étang tiendra probablement moins bien dans le temps car un cheval est passé pendant la période de stabilisation du terrain.

#### SITOMAP

Le SITOMAP annonce pour 2021 un maintien du taux global sur le territoire. Pour Trainou le taux a été voté à 15,09. C'est une légère augmentation par rapport à 2020 liée à l'évolution de la population.

Une Commission travaux aura lieu le jeudi 22 avril 2021.

#### Associations :

Mme RENIMEL parle d'une reprise des activités du handball, basket, pétanque, tir à l'arc. Demande du badminton aussi pour reprendre à l'extérieur. Mme RENIMEL est contente de revoir de la vie dans la commune grâce aux associations.

#### Bibliothèque :

Renouvellement de 300 livres qui sont arrivés aujourd'hui. Cela insuffle une nouvelle dynamique avec l'arrivée aussi de nouveaux bénévoles.

Les formations numériques du département reprennent le 6 mai et le bus numérique devrait passer prochainement à Trainou, une date reste à fixer. Il y aura peut-être une possibilité de prendre des RDV en comité restreint.

RGPD : La commune a communiqué auprès de tous les commerçants, entreprises, associations pour valider le RGPD. Il faut des retours de tous, sinon ils seront retirés du site internet ainsi que sur le guide annuel car la commune n'aura plus le droit de communiquer.

Gens du voyage :

Mme ENGELRIC-BERRUET demande quand reviennent les gens du voyage. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de prévoir à l'avance. Il y a le risque d'abimer de nouveau les chemins. Les aires de grand passage de la région seront installées en 2022. Ce sera donc peut être une des dernières années où les gens du voyage viendront sur Traînou.

Clôture de la séance à 15h52

ARTH Philippe

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

COUSIN Izabete

ETIENNE Christelle  
*Absente représentée*

ENGELRIC BERRUET  
Denyse

FAUQUEMBERGUE  
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile  
*Absente représentée*

MARTINEZ Guillaume

MILANO Marie-Claude

PÉPION Aymeric

POMPON Alban

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy

THIBAUDAT Yohan

VENTOLINI Giorgio